

Le 23 mai 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mai 2022

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE

**Absents :**

Mme Maryline MARESCAL, Mme Fabienne MEYNAND, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Bruno VILLEMAGNE.

**Procurations :**

Mme Maryline MARESCAL à M. Hervé JAVELLE, Mme Fabienne MEYNAND à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Patrick BOUCHET, Mme Karine BREURE à M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE.

**Secrétaire :** Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

**OBJET : Remboursement partiel de la facture d'eau de l'association des jardins du Malval**

Pour faire suite à la demande de Monsieur PIGNOL, Président de l'association des jardins du Malval, la Commune envisage de rembourser la somme de 377,60 € correspondant à 128 m3 d'eau à 2,95 € le m3.

En effet, cette surconsommation d'eau provient des multiples fuites sur les arrivées d'eau des allées. Pour rappel, les jardiniers ont pris en charge le changement des compteurs d'eau.

Aussi, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge cette dépense.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité*

📌 **D'APPROUVER** le remboursement partiel de la facture d'eau de l'association des jardins partagés, à hauteur de 377,60 €, correspondant à 128 m3.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20220525-41-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Publication : 07/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à La Fouillouse, le 25 mai 2022

Le Maire,  
Patrick BOUCHET

